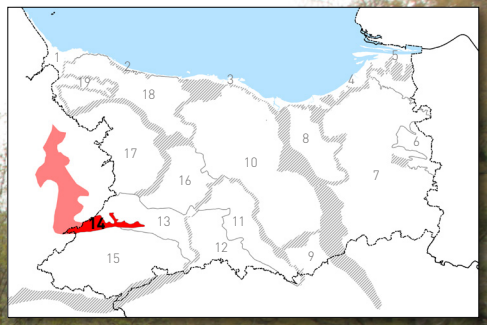
PRÉFET
DU CALVADOS
Liberté
Égalité
Fraternité

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

CALVADOS - Unité paysagère 14

LES VALLÉES DE LA VIRE ET DE LA SOULEUVRE, LEURS COTEAUX, MÉANDRES ET BELVÉDÈRES



La Vire. Crédit photo page de couverture : Atlas de la Manche, AGAP.

Direction **R**égionale de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement de Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

MODE D'EMPLOI

UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent **les structures paysagères.** *Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements
- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.
Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.
Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.
Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

- **Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)**

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. *2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine*. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

« Titre ou citation »
Analyse en une phrase.
> Voir p. référence en annexe
Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

- **Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)**

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel)
Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**

Éléments issus de l'analyse sociologique.

LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :
- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret 2

Sommaire 3

À premières vues 4

IDENTIFICATION DES PAYSAGES 5

Intitulé, délimitation et éléments de situation 7

Limites paysagères 8

COMPOSANTES PAYSAGÈRES 10

La géologie, le relief et l'hydrographie 12

L'agriculture et les boisements 13

L'urbanisation, les équipements, les sites et le bâti protégé 14

Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés 15

Les représentations locales des paysages 16

STRUCTURES PAYSAGÈRES 18

Vallées naturelles, agricoles et urbaines 20

- Les vallées naturelles et agricoles, leurs méandres, coteaux abrupts boisés et rebords bocagers 21

ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS 23

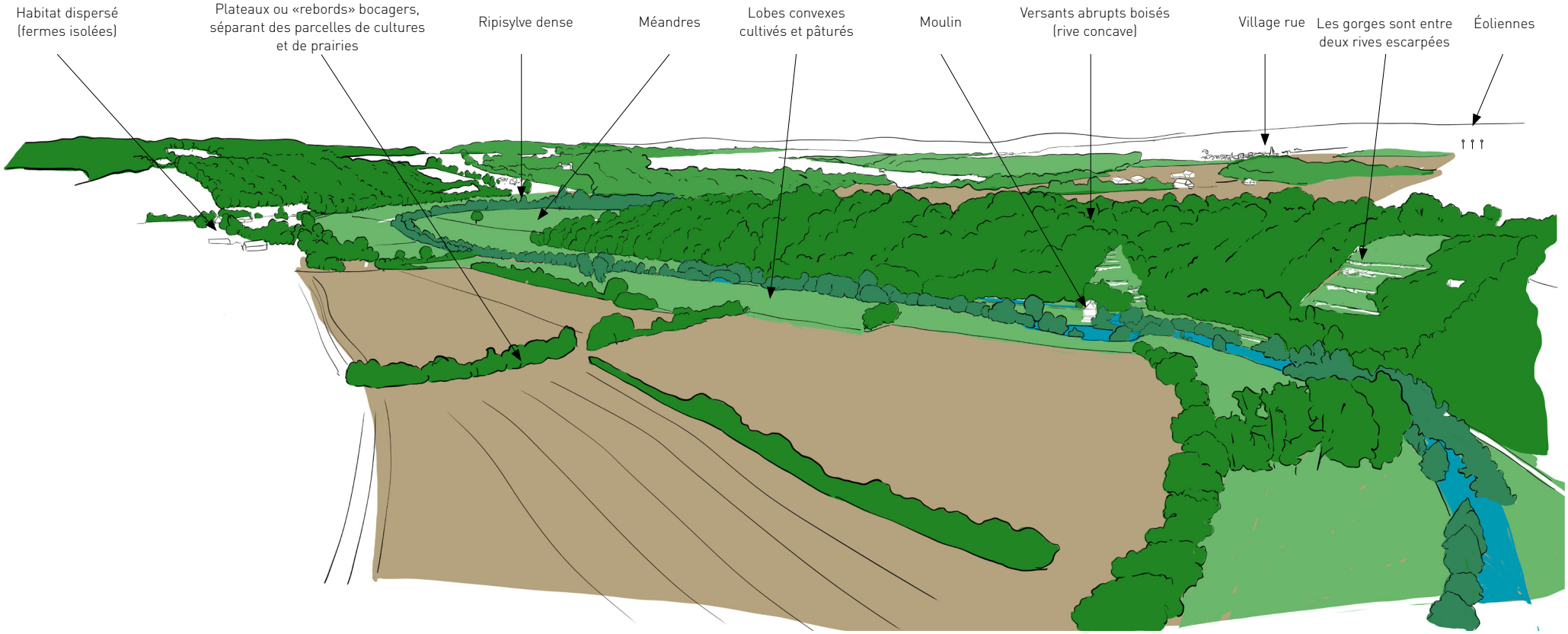
Grandes tendances des évolutions 26

Exemple d'un secteur représentatif 27

Évolutions et enjeux par structure paysagère 36

Les communes de l'unité paysagère 39

À PREMIÈRE(S) VUE(S)

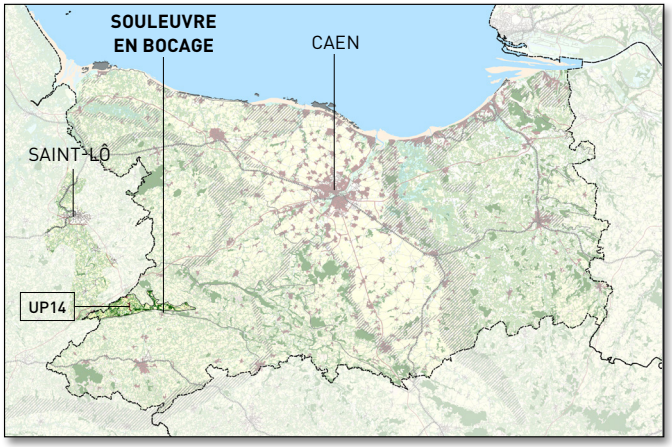


Les vallées de la Vire et de la Souleuvre offrent des paysages bien distincts au sein du Pays virois : une vallée encaissée traversant les collines bocagers.

Les écoulements de la Souleuvre (affluent) et de la Vire dessinent une vallée profonde et ondulée suivant un axe est-ouest, depuis les sources dans les hauteurs du Pays virois jusqu'au coude formé par la confluence avec la Drôme, symbolisant la frontière avec le département de la Manche.

Les paysages de la vallée sont caractéristiques du synclinal bocain (dépression de grès recouverte de prairies bocagères). Ils offrent une succession de séquences depuis l'est (amont) vers l'ouest (aval) depuis les vallées encaissées naturelles de la Hutière et de la Souleuvre jusqu'à la vallée pâturée, habitée et plus ouverte de la Vire.

Les paysages sont rythmés et organisés dans un système de méandres bordés par des versants abrupts sur les rives concaves et des lobes pâturés sur les rives convexes. La co-visibilité entre les versants est forte (pente, boisements, perspectives, accès). Les fonds de vallées sont jalonnés par des éléments patrimoniaux (aqueduc, moulins, etc.) témoins d'une occupation ancienne et des pratiques passées. Le haut des versants, formant des « rebords », constitue les abords de la vallée : une mosaïque de cultures et de prairies bocagères ponctuées par de grosses fermes illustrant une activité agricole dynamique.

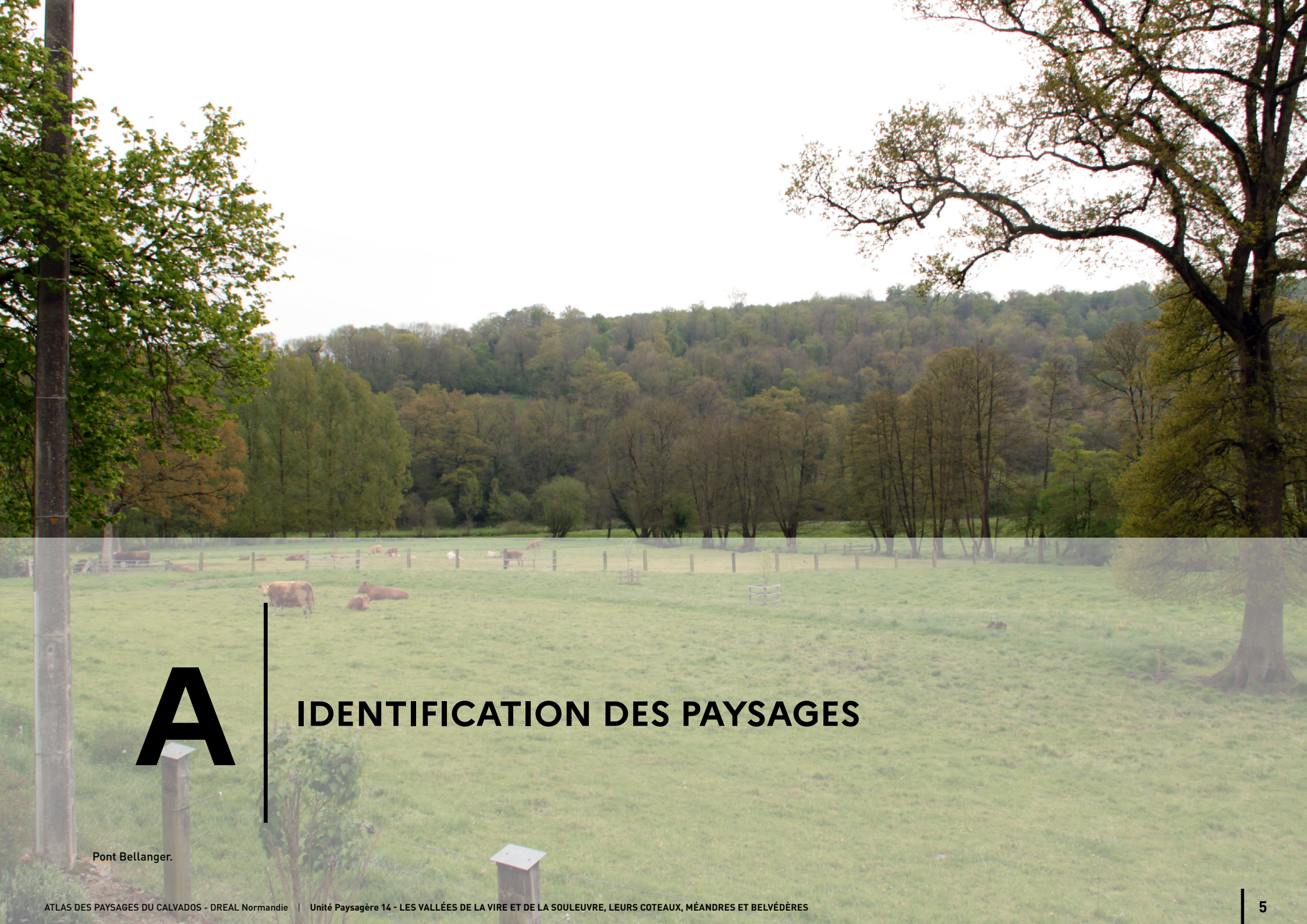


Unité paysagère n°14 «Les vallées de la Vire et de la Souleuvre, leurs coteaux, méandres et belvédères».
Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



*L'ensemble paysager s'étend sur le département de la **Manche.** Certaines parties de ce livret reprennent les travaux réalisés sur l'**Atlas des paysages de la Manche**.*

Le présent livret concerne la partie calvadosienne



A IDENTIFICATION DES PAYSAGES

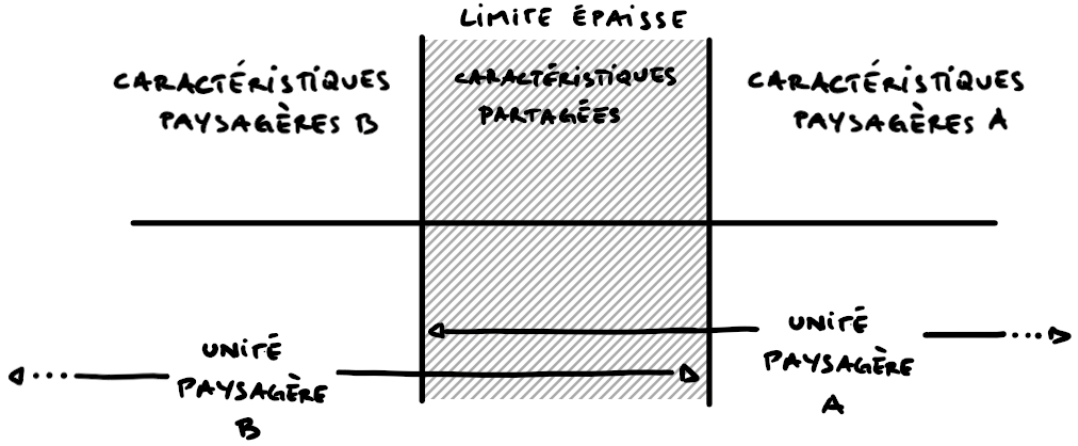
Pont Bellanger.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

• Identification des paysages

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.

- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :

  - **« stables »**, généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.

  - **« progressives »**, liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma suivant l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : atelier exploratoire (A15).

Un total de **9 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques et un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.[1] Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

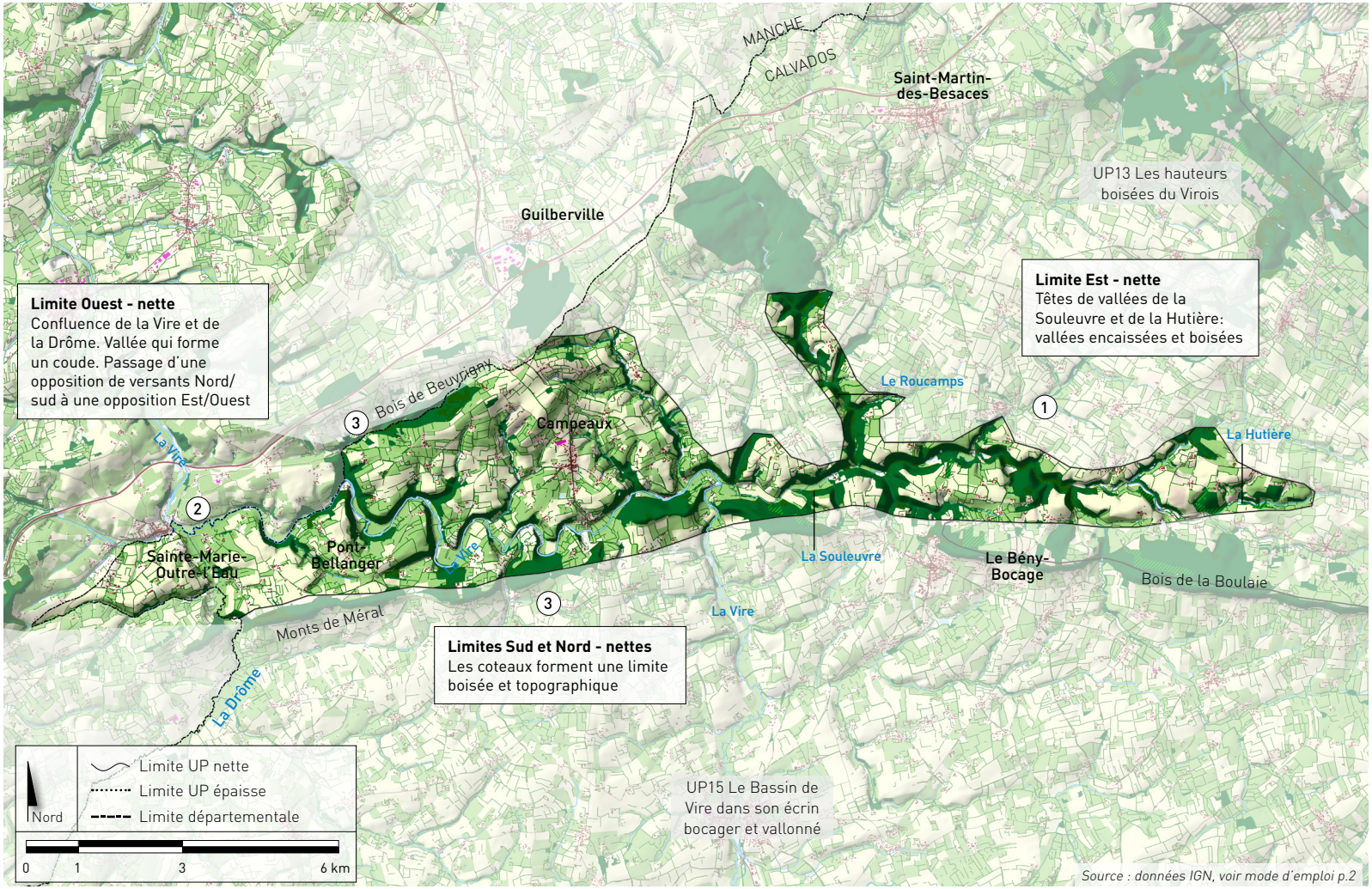
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr, la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

INTITULÉ, DÉLIMITATION ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



LÉGENDE

- Cours d'eau
- Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements
- Activités économiques, artisanales et industrielles
- Boisement
- Bocage
- Prairie
- Grande culture
- Route départementale
- Autoroute

ANCIENNE ET NOUVELLE DÉLIMITATION

La délimitation de l'atlas de 2001 est conservée pour cette unité, alors intitulée «Vallée de la Vire». La nouvelle appellation décidée pour l'actualisation intègre davantage la vallée dans son système paysager, puisque le cours d'eau, le fond de vallée et les coteaux sont associés au nom de la rivière. Ces éléments sont intimement liés et interagissent les uns avec les autres.

Cet ensemble bien identifié est défini par le tracé sinueux de la Vire qui serpente dans un axe est-ouest. L'unité se prolonge vers l'est en remontant le cours de la Souleuvre et de la Hutière, affluents de la Vire. Dans le département de la Manche, l'unité se poursuit largement avec l'unité 15"La vallée de la Vire, ses coteaux, méandres et belvédères".

Le fond de vallée plat et ouvert se distingue nettement des versants boisés bien marqués de la vallée qui forment des falaises rocheuses abruptes par endroits. L'unité est encadrée au nord et au sud par des coteaux marqués et boisés (les Monts de Méal, le Bois de Beuvrigny et le Bois de la Boulaie), motifs paysagers appartenant au synclinal bocain. À l'Est, l'unité commence au niveau des têtes de vallons du bassin versant de la Souleuvre. À l'Ouest, l'unité se poursuit au-delà de la confluence de la Vire avec la Drôme. L'unité paysagère est majoritairement présente dans le département de la Manche où elle se poursuit jusqu'au nord de Saint-Lô.

L'INTITULÉ proposé de « *La vallée de la Vire, ses coteaux, méandres et belvédères*» a suscité une remarque de la part des participants qui soulignent l'importance d'associer la vallée de la Vire et de la Souleuvre pour « *ne pas se limiter au grand paysage* ».

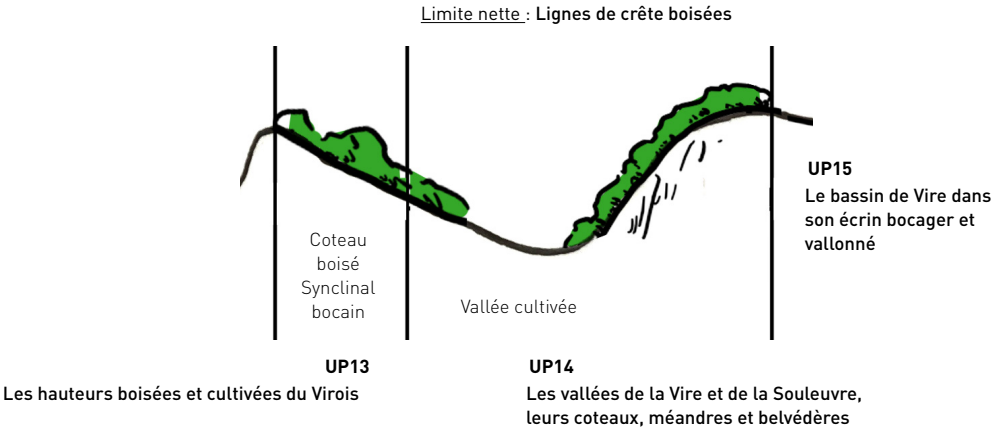
Ainsi, la proposition de nouvel intitulé serait :

- Les vallées de la Vire et de la Souleuvre, leurs coteaux, méandres et belvédères.

LIMITES PAYSAGÈRES

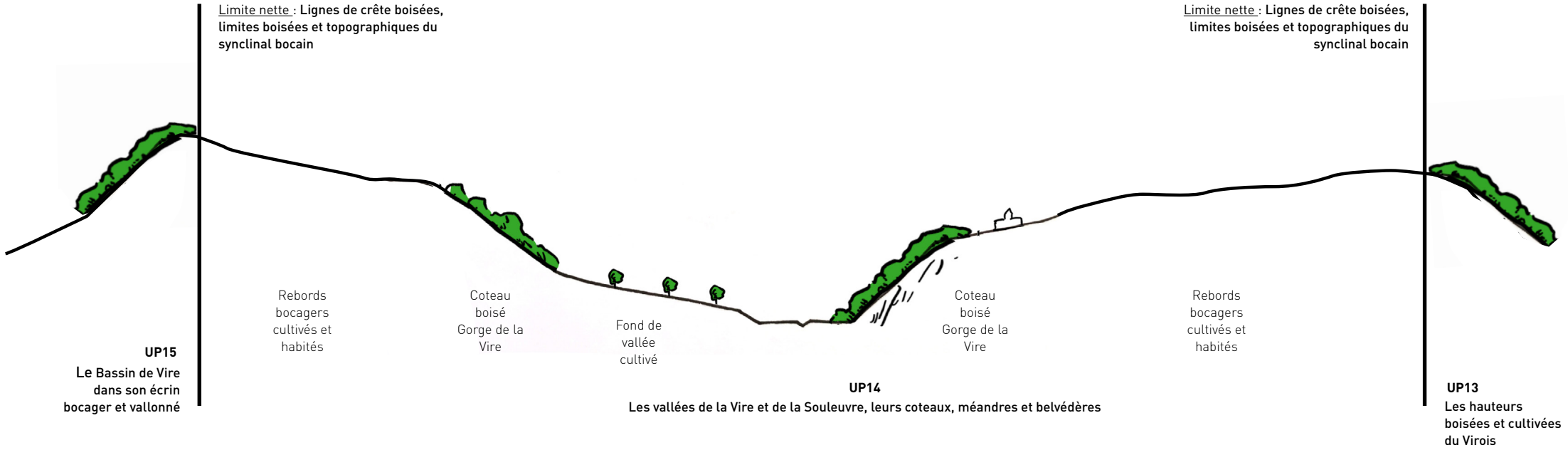
1 **Limite est - nette**

La partie amont de l'unité correspond aux têtes de vallons des affluents de la Vire et de la Souleuvre, prenant leurs sources dans le massif du synclinal bocain. Les sources se situent dans l'UP 13 Les hauteurs du Pays virois : paysages plutôt ouverts, cultivés en plateaux. L'UP 14 commence là où la topographie marquée des vallées se forme et où les boisements sur les versants apparaissent.

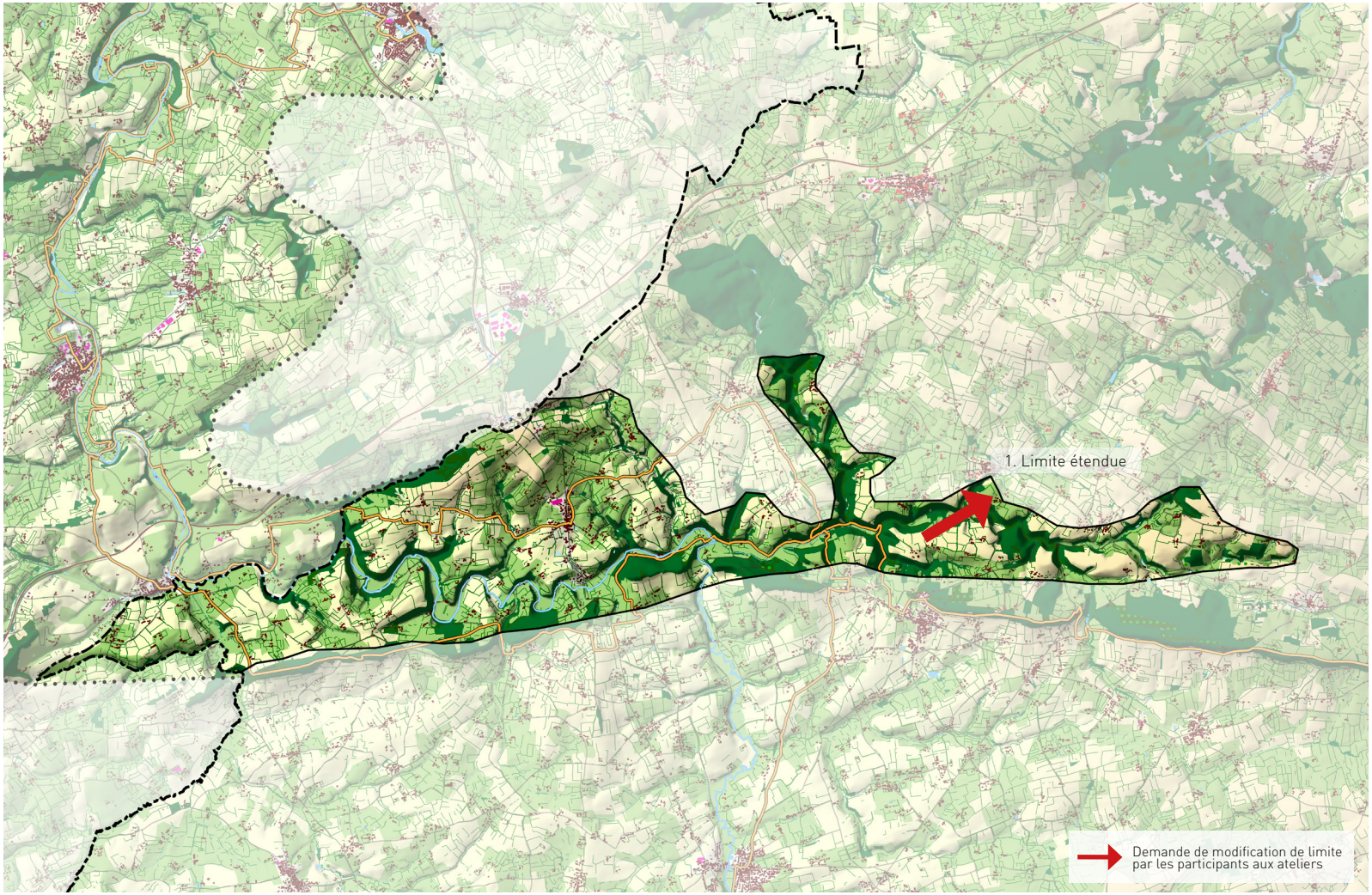


2 **Limite sud et nord - nettes**

L'unité des vallées de la Vire et de la Souleuvre sont bordées par des coteaux abrupts marqués, qui constituent les « rebords » du massif du synclinal bocain. À ne pas confondre avec les coteaux abrupts boisés des vallées.



MODIFICATION DES LIMITES PAYSAGÈRES FACE AUX TENDANCES D'ÉVOLUTION



LES LIMITES de l'unité paysagère proposées ont fait l'objet de discussions entre les participants au cours des ateliers et des comités techniques. Les débats ont pu aboutir, pour certaines unités, à des demandes de modification des limites.

La modification à souligner, concerne :

- L'extension de l'unité paysagère pour inclure le lit du Courbençon, qui est l'un des trois principaux affluents, de rive droite, de la Souleuvre.

Le Courbençon est un affluent de la Souleuvre qui forme un vallon encaissé et boisé aux paysages verdoyants, proches de ceux présents dans le reste de l'unité. Le vallon a donc été intégré à l'unité paysagère.

> La demande a été validée.



B COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Viaduc de Souleuvre.

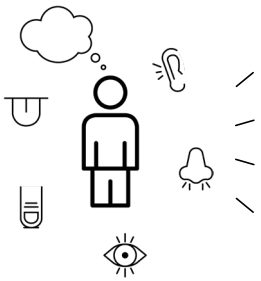
DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

• Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

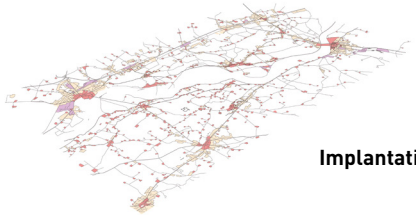
Un Paysage...



Perceptions et représentations

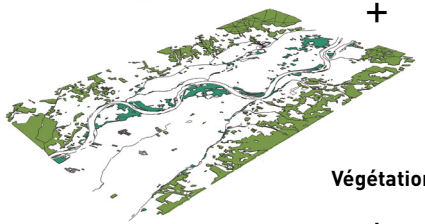


Une partie de territoire perçue



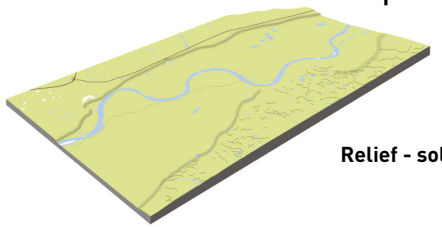
Implantation humaine

+



Végétation

+



Relief - sol / Hydrographie

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation**.

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?

- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?

- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?

- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

MÉTHODOLOGIE

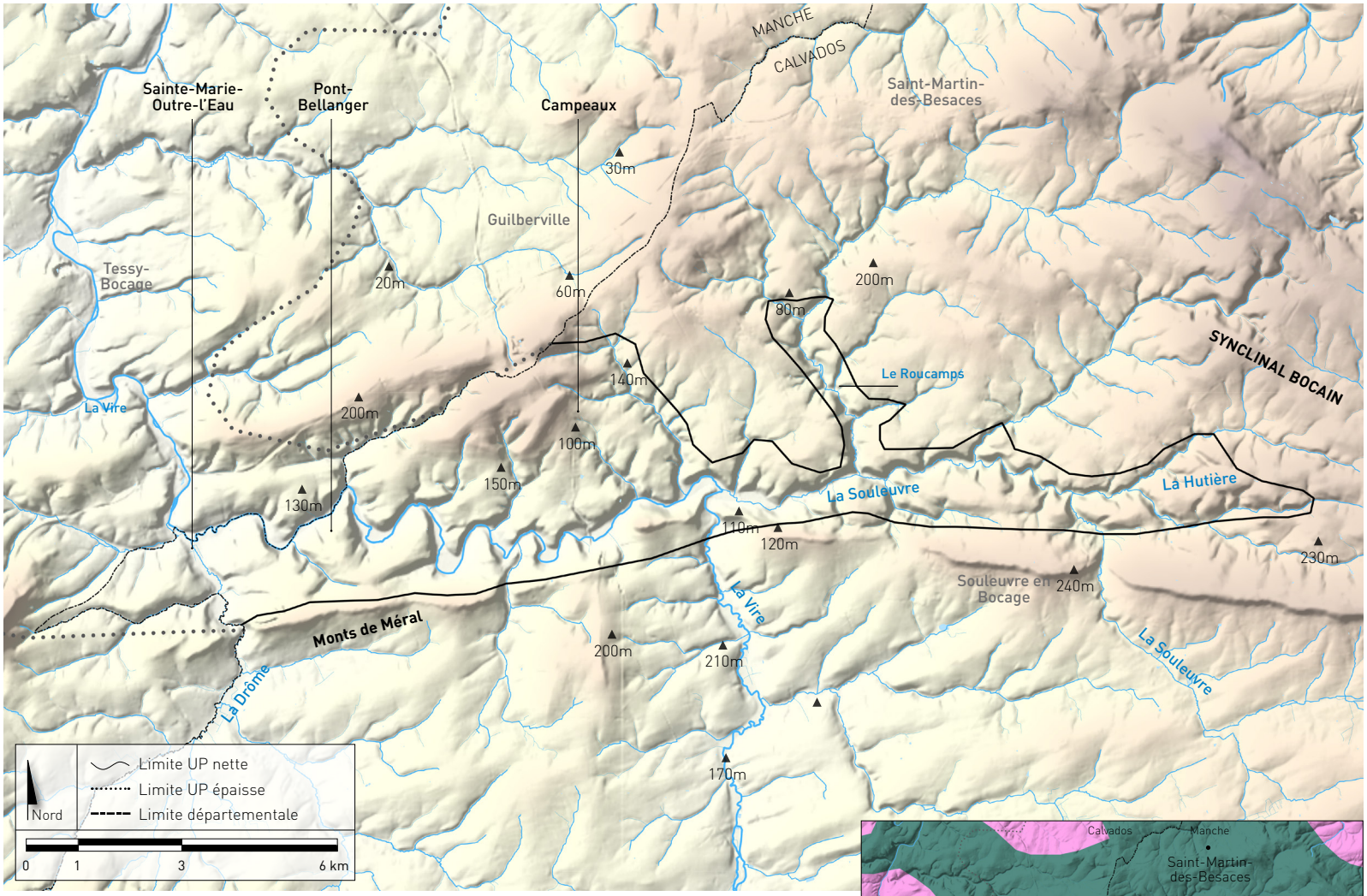
MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : atelier exploratoire (A15).

Un total de **9 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

LA GÉOLOGIE, LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE





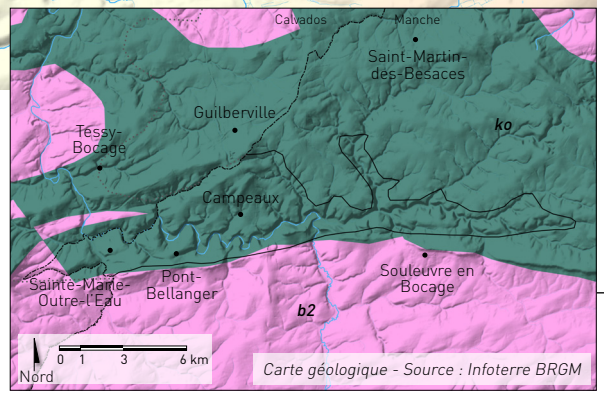
Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Les deux cours d'eau structurants :
- la Vire,
- La Souleuvre



Les grès cambriens rouges, dans les constructions.



Carte géologique - Source : Infoterre BRGM

La Vire, la Souleuvre et leurs affluents ont érodé des vallées sinueuses et encaissées dans les conglomérats et grès cambrien, friables et vulnérables à l'érosion.

En s'écoulant depuis les hauteurs boisées du Virois (UP 13), la Souleuvre façonne la partie est de l'unité et rejoint la Vire dans la commune de Souleuvre-en-Bocage, pour former ses méandres et structurer la partie ouest de l'unité. La Vire est rejointe par la Drôme et s'écoule ensuite dans le département de la Manche en passant par Saint-Lô, avant de finir sa course dans la baie des Veys.

Dans ce secteur du synclinal bocain, la Vire et ses affluents ont creusé des vallées au relief marqué par des coteaux doux mais relativement pentus, parfois interrompus de falaises abruptes. Son relief met en scène de nombreux points hauts et belvédères, surplombant le fond de vallée, pour offrir des points de vue remarquables sur l'ensemble de l'unité.

GÉOLOGIE

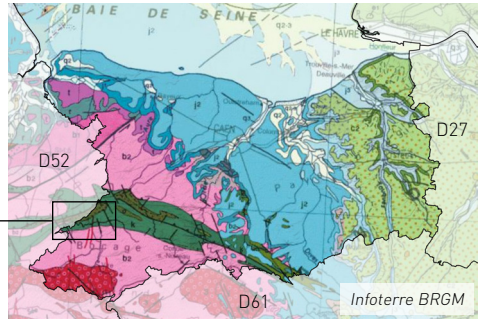
L'unité paysagère des vallées de la Vire est située entièrement dans le synclinal bocain constituée majoritairement de grès, de roches dures résistantes à l'érosion. Cette dureté a contraint les cours d'eau pour créer leurs lits.

Les bâtiments utilisent le grès local avec des encadrements en granite sous des toits d'ardoises.

Terrains du Massif armoricain:

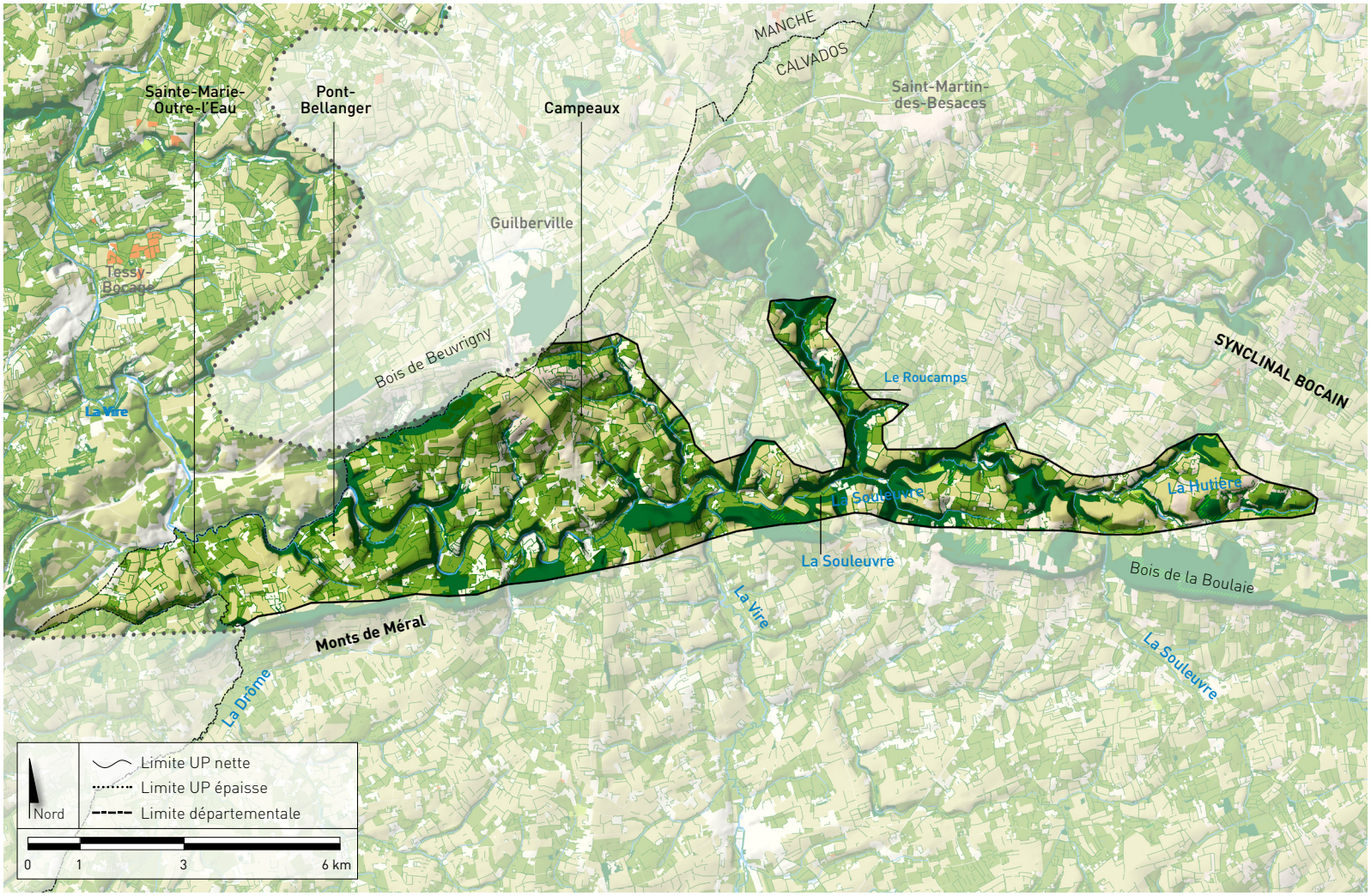
k o Grès et schistes du Synclinal bocain (Cambrien et Ordovicien)

b2 Schistes briovériens



Infoterre BRGM

L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS



Espace cultivé
Prairie
Verger
Forêt de feuillus
Forêt mixte (feuillus et résineux)
Cours d'eau principal
Cours d'eau secondaire
Bocage

Cette unité est caractérisée par des paysages verdoyants au caractère naturel. La topographie contraignante ne laisse que peu de possibilités à la mise en culture et aux prairies.

Les versants sont rocheux et boisés. Les fonds de vallées sont composés de prairies et de forêts rivulaires constituées d'aulnes, de saules, de chênes et d'alignements de peupleraies. Les plateaux situés au sommet des coteaux forment des « rebords » cultivés bocagers où les grandes cultures de maïs se développent.

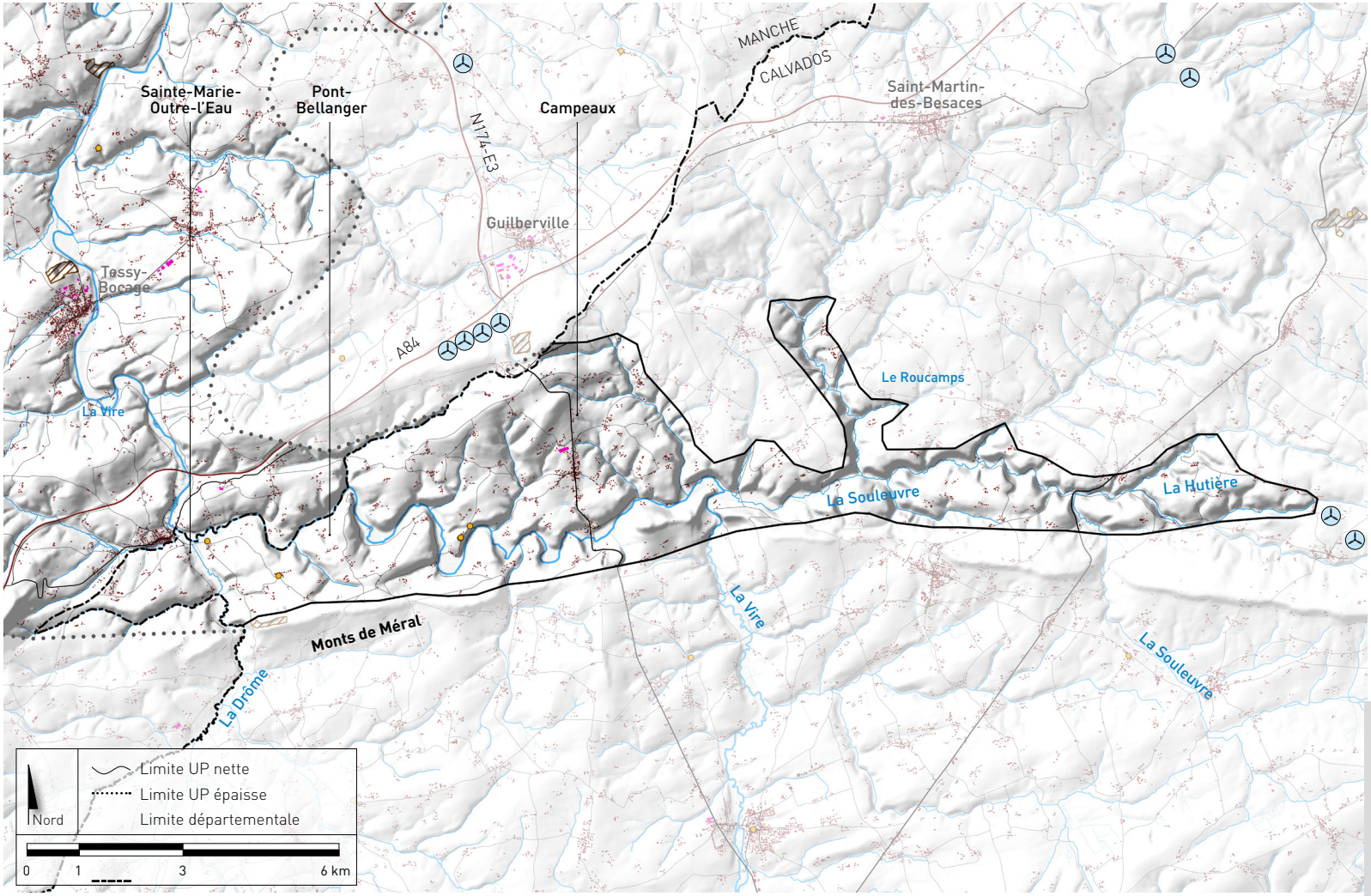
Les paysages de l'unité sont verdoyants, dominés par les boisements principalement feuillus et par les ripisylves le long des cours d'eau.

Les parcelles agricoles sont de petites tailles, axées davantage sur l'élevage par la présence de nombreuses prairies, notamment dans les fonds de vallées.

Les parcelles mises en culture, sont éloignées des grands cours d'eau, sur les rebords ou plateaux bocagers. Les cultures principales sont le maïs, le blé et le triticale d'hiver. De nouvelles cultures apparaissent et apportent une diversité paysagère sur les plateaux notamment au bord des routes avec l'apparition des cultures de lin et de proteagineux.

« Sur les coteaux à la pente douce comme dans les fonds de vallée, le maillage des haies est assez large [...] La végétation des haies est très touffue, constituée de frênes, de noisetiers, de chênes ou encore d'érables champêtres. Les fermes, principalement tournées vers l'élevage laitier, sont disséminées dans les coteaux. »

L'URBANISATION, LES ÉQUIPEMENTS ET LE BÂTI PROTÉGÉ



Bâti résidentiel

Bâti à caractère industriel et commercial

Cours d'eau principal

Carrière

Autoroute

Route départementale

Édifice classé au titre des Monuments historiques

Parc éolien

Les paysages des vallées de la Vire et de la Souleuvre sont caractérisés par un habitat dispersé, concentré sur les « rebords » enbocagers. La topographie contraignante des coteaux limite leur développement urbain. Les fonds de vallées herbagères sont peu habités. Les hameaux et les villages de la vallée se situent sur les plateaux.

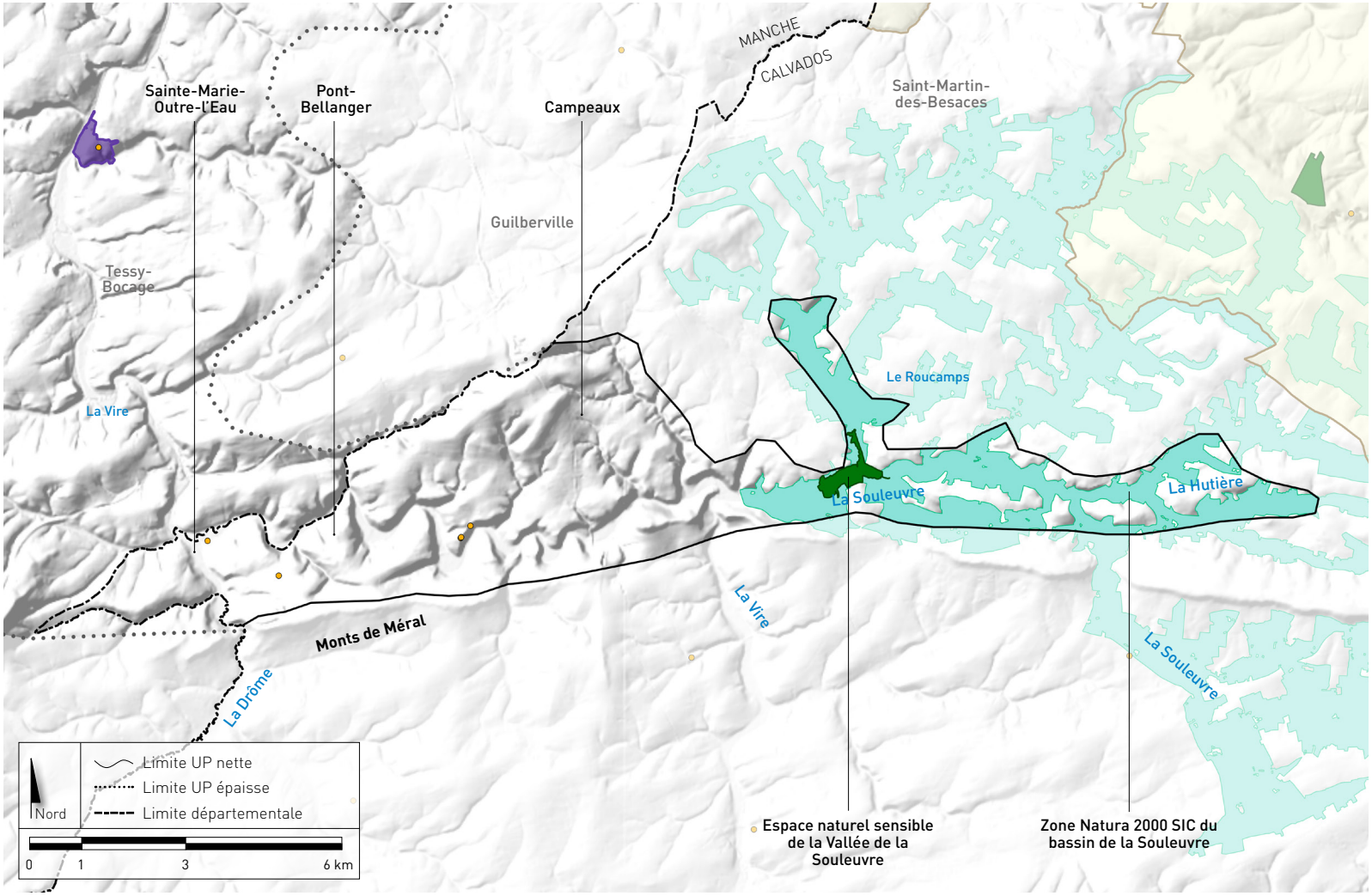
Le village de Campeaux constitue la centralité urbaine du territoire. Caractérisé par sa forme linéaire, le village est implanté sur l'axe Nord/Sud formé par la D674, principal axe de communication qui relie Saint-Lô à Vire.

Les ouvertures visuelles vers l'est sont ponctuées par les deux parcs éoliens les plus proches (situés hors de l'unité mais largement visibles): celui de proche du Bois de Brimbois et celui proche de le Mesnil-Auzouf.

« Le bâti traditionnel est principalement constitué de pierres allongées et éclatées de schiste de couleurs variables selon leur altération : noir, gris-bleu, vert ou beige ; ou de moellons de granit. Les toitures sont couvertes d'ardoises ou de tuiles mécaniques marronnées à rouges.

Quelques fermes sont bâties en terre, avec un soubassement en moellons de pierre. Les corps de ferme sont composés de plusieurs bâtiments de différentes fonctions et dimensions qui sont organisés en L, en U ou entièrement clos autour d'une cour intérieure. Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. Les ouvertures ont des dimensions et des formes variées, sans recherche de symétrie de façade. La vallée de la Vire regorge de petits patrimoines, tels que d'anciens moulins, des ponts remarquables ou d'anciennes écluses. »

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS ET PROTÉGÉS



Édifice classé au titre des Monuments historiques

Site classé

Site inscrit

Plan de Paysage de Prébocage

Espace naturel sensible

Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt Communautaire)

Zone natura 2000 et Espace Naturel Sensible de la vallée de la Souleuvre

Les vallées de la Souleuvre et de ses affluents sont connues pour la qualité de leurs paysages (rivières, bois de pente, prairies naturelles) et de la faune sauvage qui s'y développe. En particulier, la faune aquatique bénéficie de précipitations assez régulières toute l'année, de cours d'eau à courant élevé, d'un substrat très minéral et de berges correctement arborées.

La Souleuvre est un affluent rive droite de la Vire situé au sud-ouest du département du Calvados, à proximité de la ville de Vire, parcourant en grande partie le canton de Bény-Bocage.

La Souleuvre s'écoule dans les paysages vallonnés du bocage bas-normand, dans des vallées encaissées couvertes en majorité de prairies naturelles et de bois de pente. Rivière d'importance nationale pour ses populations d'écrevisses à pattes blanches, ses caractéristiques la rendent aussi très favorable au saumon atlantique, au chabot et à la lamproie de Planer. Ces quatre espèces sont des indicateurs d'écosystèmes de bonne qualité ; ce sont des représentants d'une faune et d'une flore diversifiées et en équilibre.

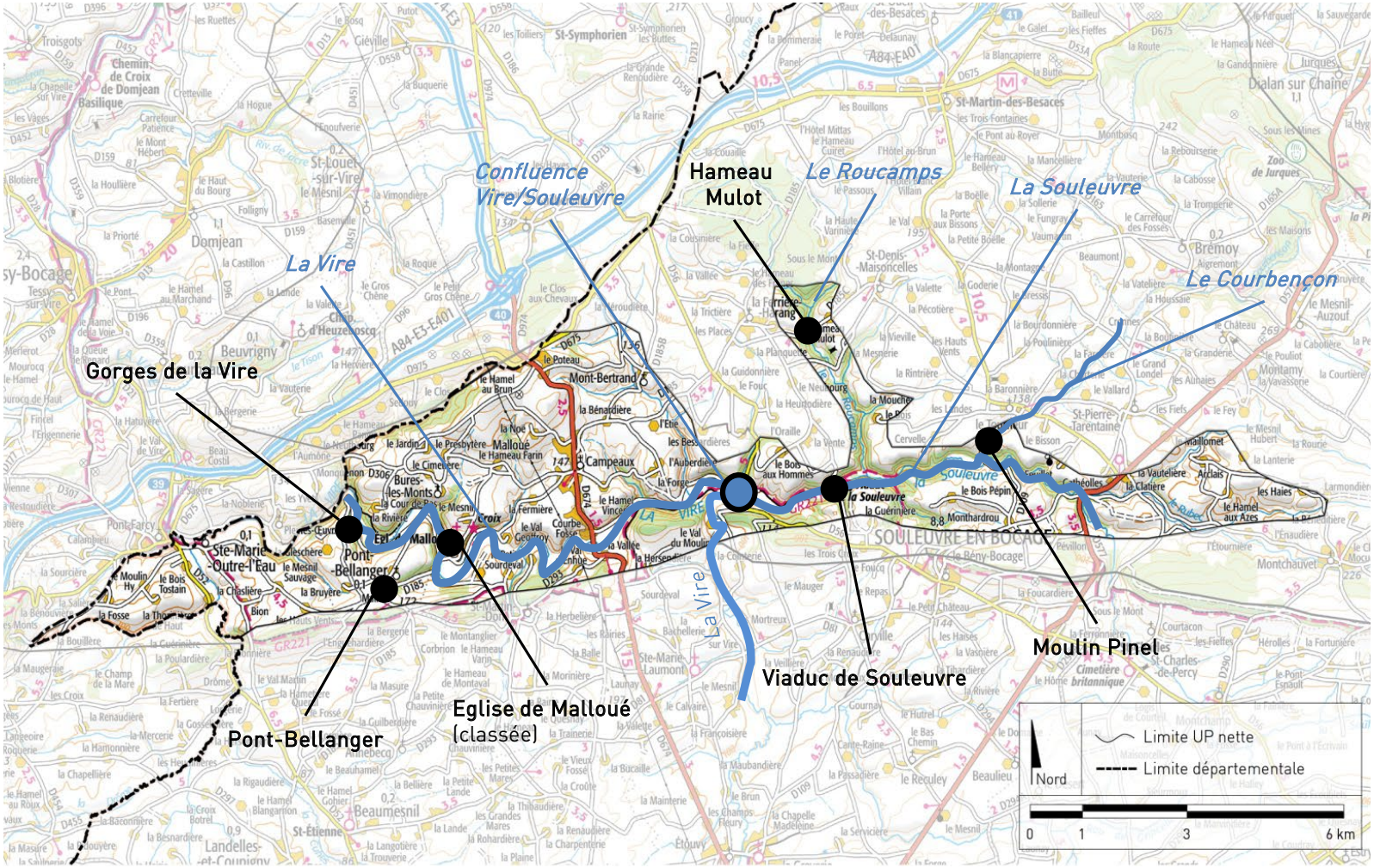
https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/docob_37_1.pdf

Notre Dame d'Outre l'Eau

Notre-Dame-Outre-l'Eau est l'une des plus anciennes églises de France. L'église est classée monument historique sur le territoire de l'unité. La principale originalité de l'église tient dans sa construction. Les murs nord de la nef, du chœur et de l'abside. Ce type de construction qui se retrouve, à peu de détails près, dans les églises d'Ouilly-le-Vicomte et de Vieux-Pont-en-Auge, semble caractériser, dans la région, des édifices bâtis aux alentours de l'An Mil.

LES REPRÉSENTATIONS LOCALES DES PAYSAGES

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des deux ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur une **liste d'éléments remarquables qui s'appuie le long et « à cause de » la Vire et de la Souleuvre, d'est en ouest** :

1. **le Moulin Pinel**, lieu privilégié pour la pratique du VTT et de la randonnée, dont la « Fête des Jonquilles » ;

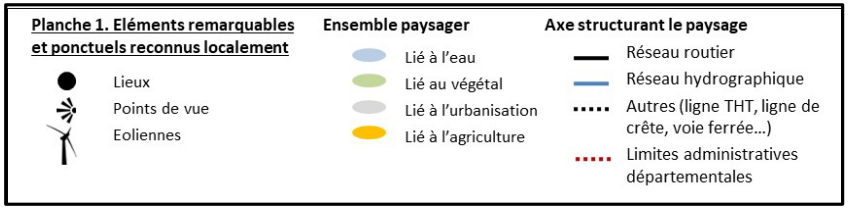
2. **le Viaduc de la Souleuvre**, lieu de promenade et de pratique du saut à l'élastique,

3. **le Hameau Mulot** dans la vallée du ruisseau Roucamps (affluent de la Souleuvre),

4. **la butte de Grosmont** et les **gorges de la Vire** qui sont des parcours de randonnée très connus,

5. **l'église classée Notre-Dame** de la commune Malloué,

6. le petit village de **Pont-Bellanger** pour son patrimoine bâti.





Normandie Tourisme.



Patrimoine Normand. Rodolphe Corbin.



Natura 2000.

Exercice du photolangage : Les participants n'ont pas tranché. Pour eux, ces trois photos représentent bien leur paysage quotidien.

C STRUCTURES PAYSAGÈRES

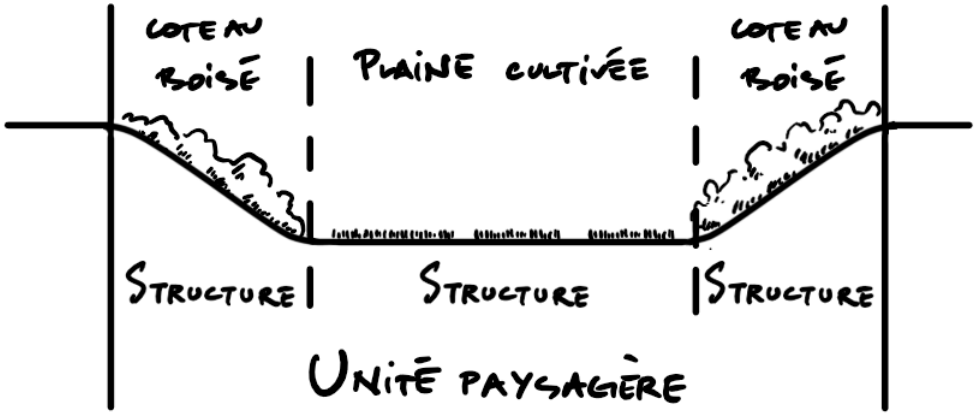
La Souleuvres, Saint-Aubin.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

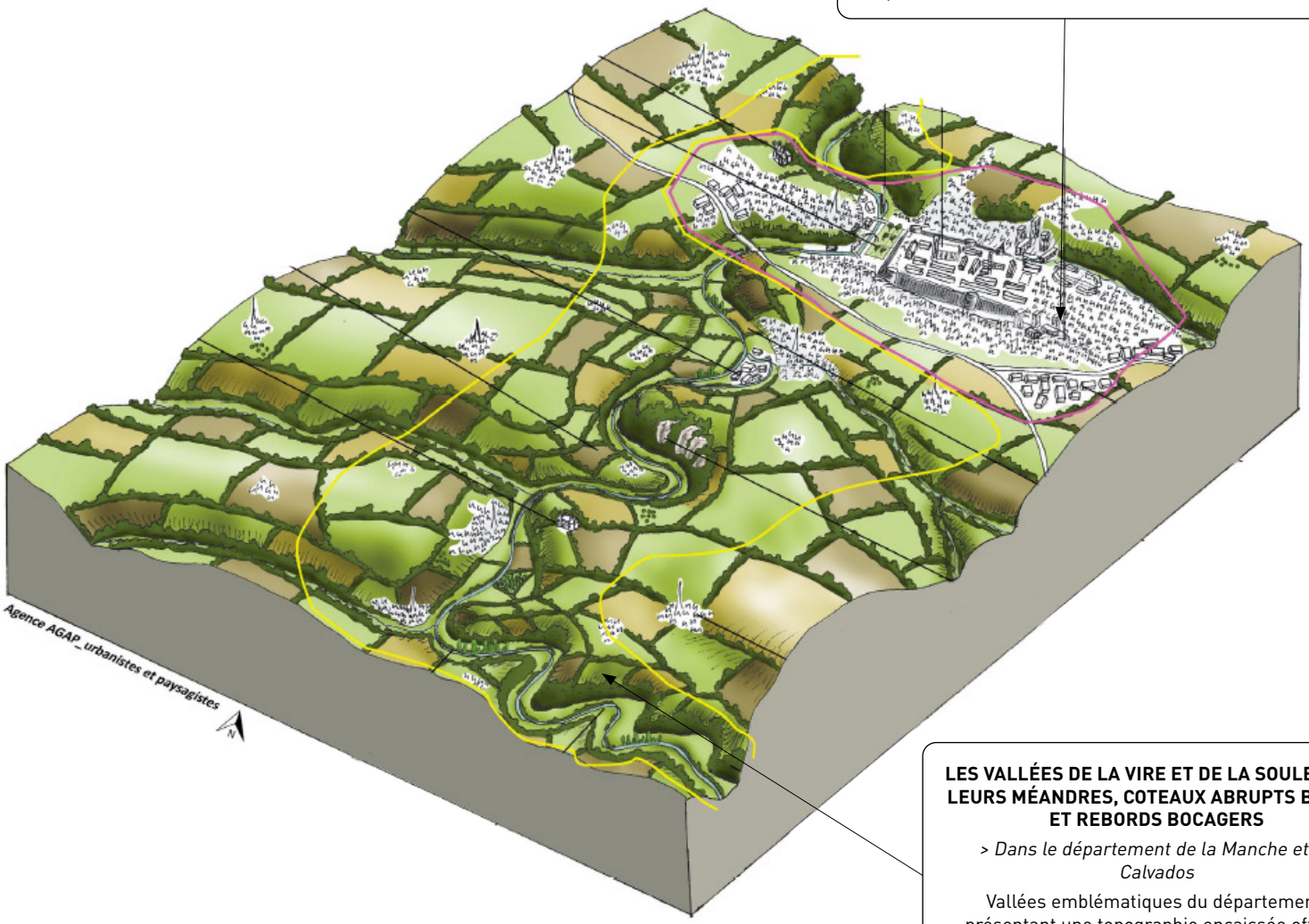
Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

VALLÉES NATURELLES, AGRICOLES ET URBAINES

SAINT-LÔ ET SON AGGLOMÉRATION, ACCROCHÉES AUX COTEAUX DE LA VIRE

> Dans le département de la Manche

Ville historique symbolisée par la grande cheminée de brique, présentant un tissu en damier cerclé par des remparts et entouré par des extensions urbaines pavillonnaires et commerciale sur les coteaux.



LES VALLÉES DE LA VIRE ET DE LA SOULEUVRE, LEURS MÉANDRES, COTEAUX ABRUPTS BOISÉS ET REBORDS BOCAGERS

> Dans le département de la Manche et du Calvados

Vallées emblématiques du département, présentant une topographie encaissée offrant une immersion dans un paysage aux ambiances naturelles et patrimoniales.

Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Cette partie reprend les éléments de l'Atlas des paysages de la Manche.

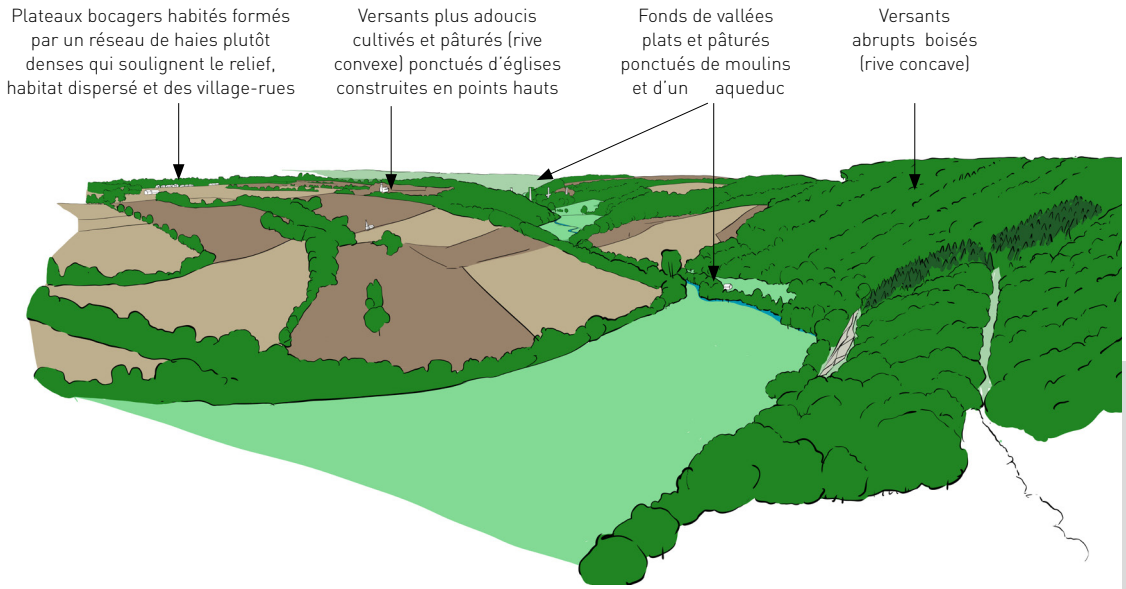
L'unité paysagère des vallées de la Vire et de la Souleuvre, leurs coteaux, méandres et belvédères présente deux grandes structures paysagères.

- **Saint-Lô et son agglomération, accrochées aux coteaux de la Vire**

- **Les vallées naturelles et agricoles, leurs méandres, coteaux abrupts boisés et rebords bocagers**

Dans cette unité, seront décrites uniquement les caractéristiques des "vallées naturelles et agricoles, leurs méandres, coteaux abrupts boisés et rebords bocagers" qui concernent l'unité du Calvados. Il sera question, plus particulièrement de la vallée de la Vire et de la Souleuvre. Sur la portion aval de la Vire la rivière est sinueuse et présente un intérêt paysager de par ses méandres resserrés et escarpés.

LES VALLÉES NATURELLES ET AGRICOLES, LEURS MÉANDRES, COTEAUX ABRUPTS BOISÉS ET REBORDS BOCAGERS




La dense ripisylve de la Vire, Souleuvre.


Les méandres verdoyants de la Souleuvre, Sainte-Marie-Outre-l'Eau.


Les falaises des gorges de la Vire, Souleuvre.


Le moulin Michel, Pont-Bellanger.



Les rebords bocagers de la vallée de la Vire à Pont-Farcy.

DES PAYSAGES BUCOLIQUES AUX MOTIFS RÉPÉTITIFS AU FIL DE L'EAU

L'unité paysagère est formée par deux rivières qui se rejoignent pour former une seule vallée composée de paysages homogènes et patrimoniaux. Les paysages dominés par un caractère naturel suivent une organisation régulière et répétitive de motifs :

- Versants abrupts boisés (rive concave),
- Versants plus adoucis cultivés et pâturés (rive convexe)
- Fonds de vallées plats et pâturés
- Plateaux bocagers habités

« L'encaissement profond du cours d'eau dessine une série de méandres dans une vallée à fond plat encadrée par des versants abrupts en falaise sur la rive concave qui s'opposent à des lobes convexes cultivés. La partie en aval de l'unité, communément appelée gorges de la Vire, comprend une alternance de versants convexes et concaves. Il s'agit de la partie de la vallée où la Souleuvre a rejoint la Vire et où la topographie est encore relativement encaissée. Cependant, les reliefs adoucis des versants convexes permettent une activité agricole qui maintient une ouverture des paysages du fond de la vallée. »

Globalement, les paysages sont homogènes et réguliers mais ils sont caractérisés par une ouverture croissante. Les horizons très rapprochés des têtes de vallons à l'est, s'éloignent pour laisser apparaître des fonds de vallées verdoyants dans la partie ouest.

Les paysages de la vallée sont ponctués de motifs naturels (géologiques) et construits qui participent à créer des ambiances bucoliques très appréciées par les habitants. Certaines portions offrent un aspect de gorges et de falaises avec des roches qui affleurent. Les châteaux et moulins sont installés en fond de vallées et sur les coteaux.

Le viaduc Eiffel

C'est un des plus beaux viaducs de France, à peu près inconnu, car construit sur une voie secondaire, aujourd'hui désaffectée. Construit par Eiffel, en 1889, il a donc le même âge que la célèbre tour.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques

> Voir p.431

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Le Grand Saut

Ce qu'il reste du viaduc Eiffel qui enjambe la Souleuvre constitue un élément patrimonial important dont les piliers de pierre surgissent au-dessus des versants boisés. Une base de loisirs s'est développée au pied de l'ouvrage et propose un saut à l'élastique depuis le haut des piliers.

Source : Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Site Natura 2000 Bassin de la Souleuvre. Le moulin Michel.
Le dossier de présentation de l'outil de gestion du site Natura 2000 présente des images qui font le lien entre espaces naturels, espaces agricoles, activités au fond de vallées et loisirs.



Pont-Bellanger, Hameau l'Oliveraie : construction vernaculaire installée sur le versant convexe de la Vire.

DES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES ET PATRIMONIAUX

La vallée offre une qualité paysagère, écologique et patrimoniale reconnue qui fait l'objet de plusieurs programmes de protection et de valorisation touristique.

La vallée est un site Natura 2000 (outil de gestion de l'espace naturel),ainsi qu'un édifice classés au titre des monuments historiques (plusieurs croix de chemins et églises). D'autres constructions isolées et petits hameaux (non classées) forment des ensembles construits de grande qualité et apportent un intérêt patrimonial aux paysages.

Le territoire est aussi traversé par des itinéraires de randonnées fameux comme le GR221 et les aménagements touristiques autour du viaduc attirent de nombreux visiteurs sensibles aux sensations fortes en pleine nature : saut à l'élastique et escalade.

Trois petites routes départementales (D293, D185 et D298), offrent des situations balcons privilégiées pour observer la vallée et forment des itinéraires paysagers remarquables.

La Vallée de la Vire

Vallée encaissée, chaos rocheux, patrimoines et bocages sont liés par un maillage de chemins. La promotion touristique utilise de nombreuses images de promeneurs en situation.

DREAL Normandie, Les représentations culturelles et touristiques

> Voir p.432

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



Pont-Bellanger - le Château
Le Château constitue un élément patrimonial remarquable qui borde l'unité paysagère au nord. Sa situation privilégiée en point haut le rend visible de loin. Il constitue un repère dans le paysage. Son vis-à-vis avec les éoliennes au nord crée une co-visibilité et une mise en scène entre les époques et éléments repères qui façonnent le grand paysage.



Source : https://www.normandie-tourisme.fr/



D ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Pont Bellanger.

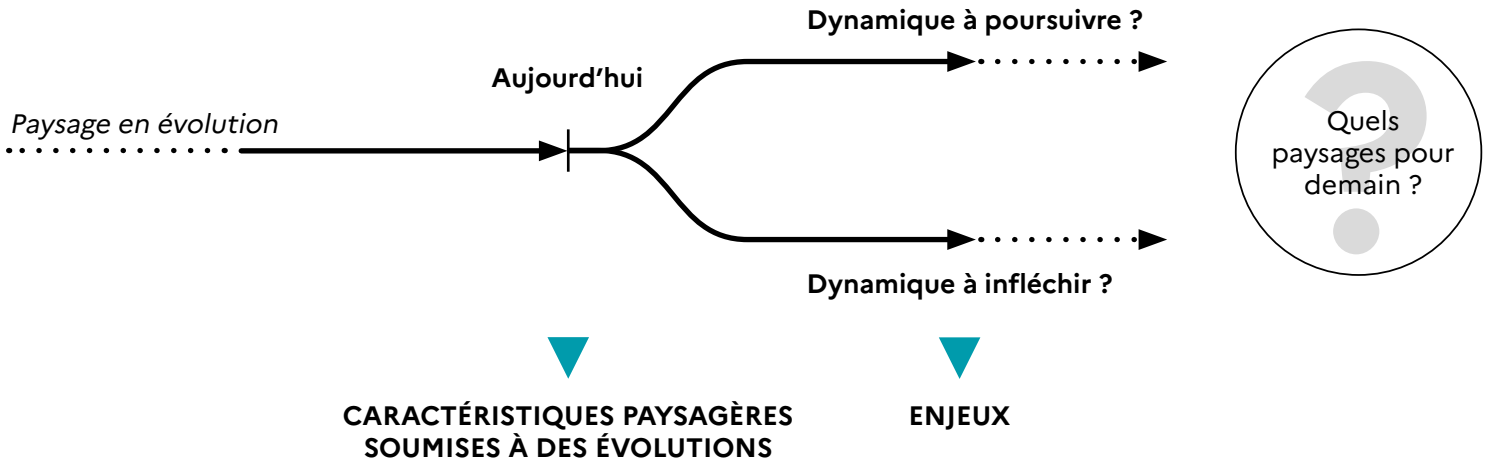
LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

• Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »

• Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »

• Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Atelier des Paysages** : A23. Un total de **7 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **1 Ateliers des Paysages** : A26. Un total de **21 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◄ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme « enjeu ».

L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

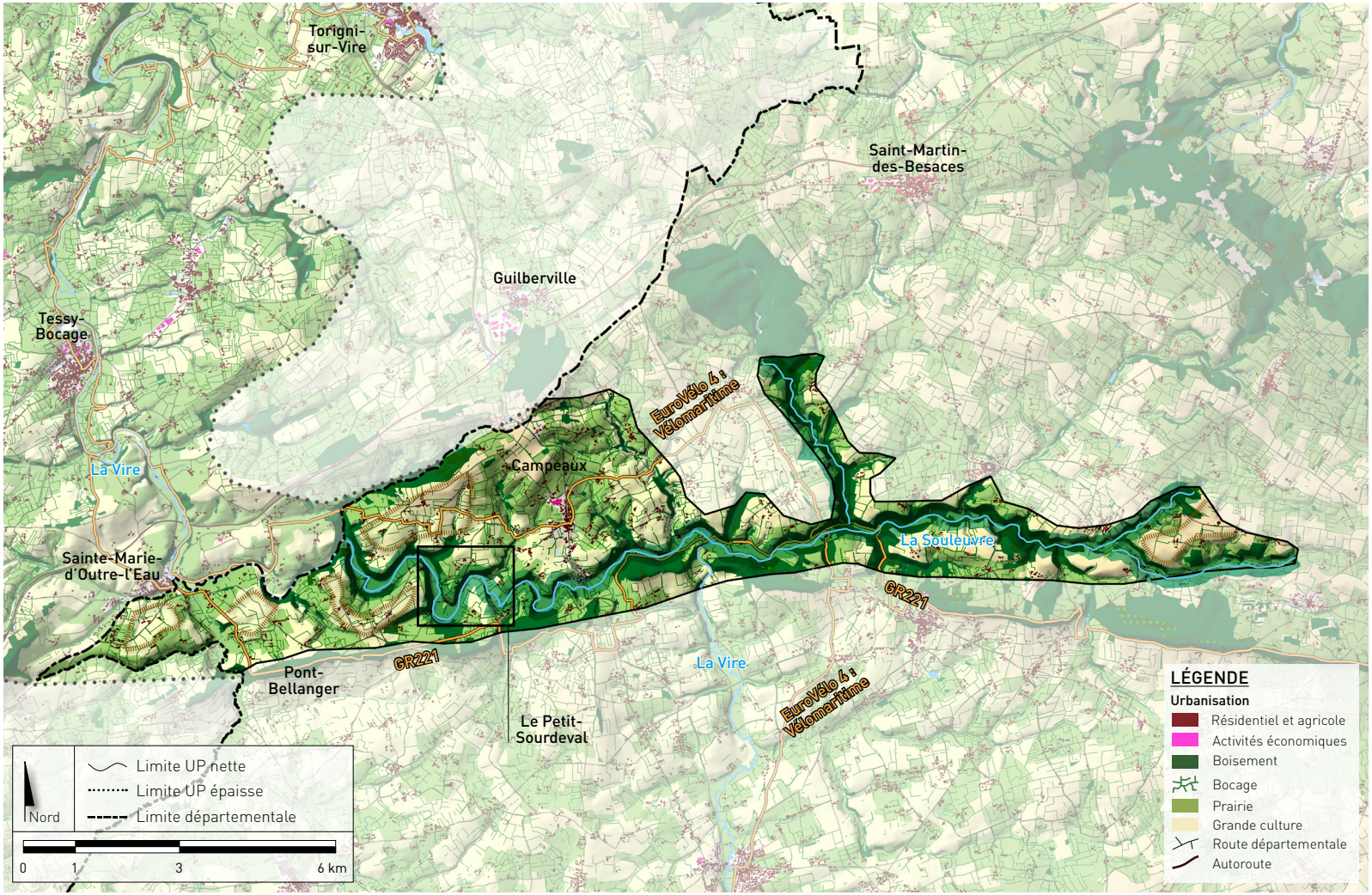
En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

MÉTHODOLOGIE

LES GRANDES TENDANCES DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



BOISEMENTS

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

Épaississement des ripisylves et enfrichement des versants (lacs et rivières)

LOISIRS

Dynamiques récentes (depuis 2000)

Valorisation des voies vertes/GR

Cadrage des reconductions (pages suivantes)

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

Suppression des haies, ouverture des paysages

Agricole et environnementale :

- Sauvegarde du bocage et des boisements rivulaires dans les gorges de la Vire > Natura 2000

- Épaississement des ripisylves et enfrichement des versants

Le développement des cultures céréalières (notamment les protéagineux), le délitement du bocage et la diminution des vergers modifient les paysages des plateaux ou « rebords » bocagers.

- Retournement des prairies en terres labourables et développement récent de la culture des protéagineux

Équipements :

- Aménagement et valorisation des itinéraires de mobilités douces (GR et véloroutes).

- Développement d'une base de loisirs autour du viaduc de la Souleuvre.

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

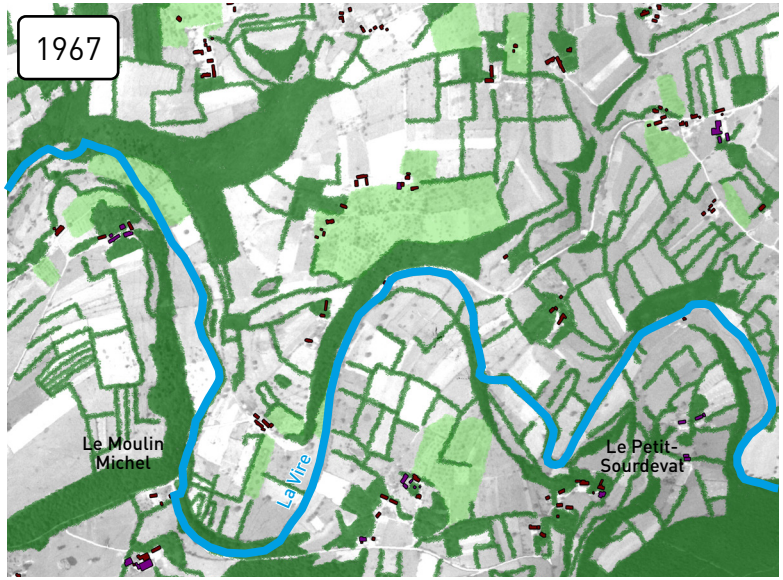
Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

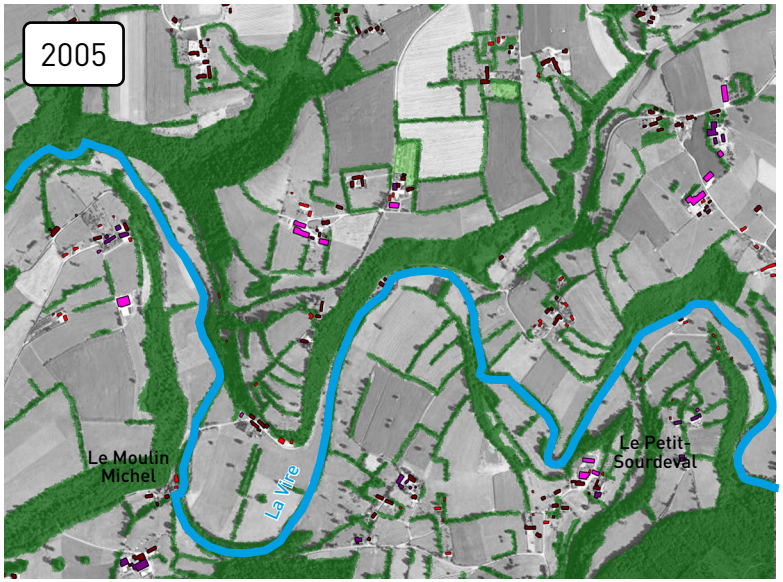
- « Remembrements et suppression des haies »

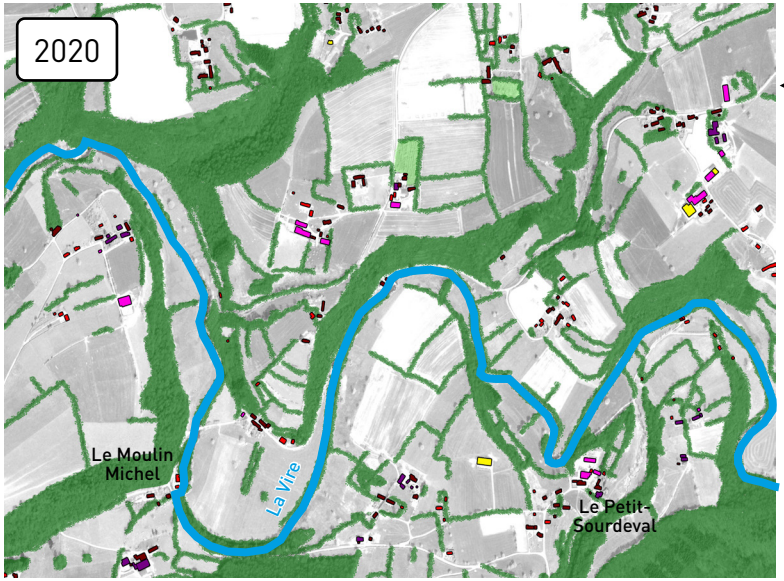
- « Création de pavillons en crépi clair »

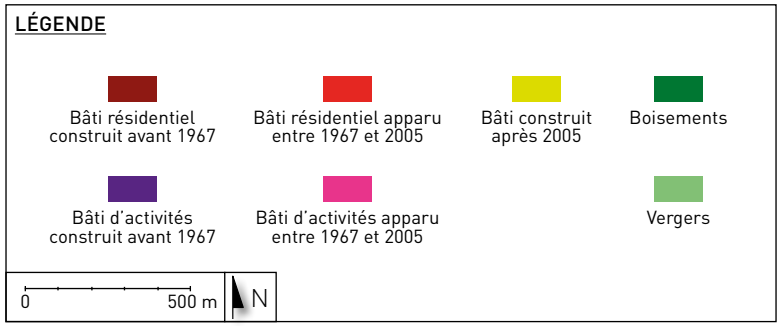
- « L'apparition de bâtiments légers de tourismes autour des ponts dénote avec l'architecture vernaculaire ».

CAMPEAUX









Le secteur de Campeaux se situe au niveau des Gorges de la Vire à l'extrémité de la confluence entre la Souleuvre et la Vire. Le territoire par sa topographie sur le synclinal bocain est peu touché par la mécanisation et les grandes expansions urbaines.

Évolutions de l'urbanisation

1967 : Les hameaux sont écartés les uns des autres, plutôt en situation de balcon sur la vallée et les gorges. Quelques maisons isolées sont insérées dans le bocage.

2020 : Le nombre de maisons individuelles n'a pas significativement augmenté. Par contre un nombre important de bâtiments d'activités se sont implantés à proximité des hameaux.

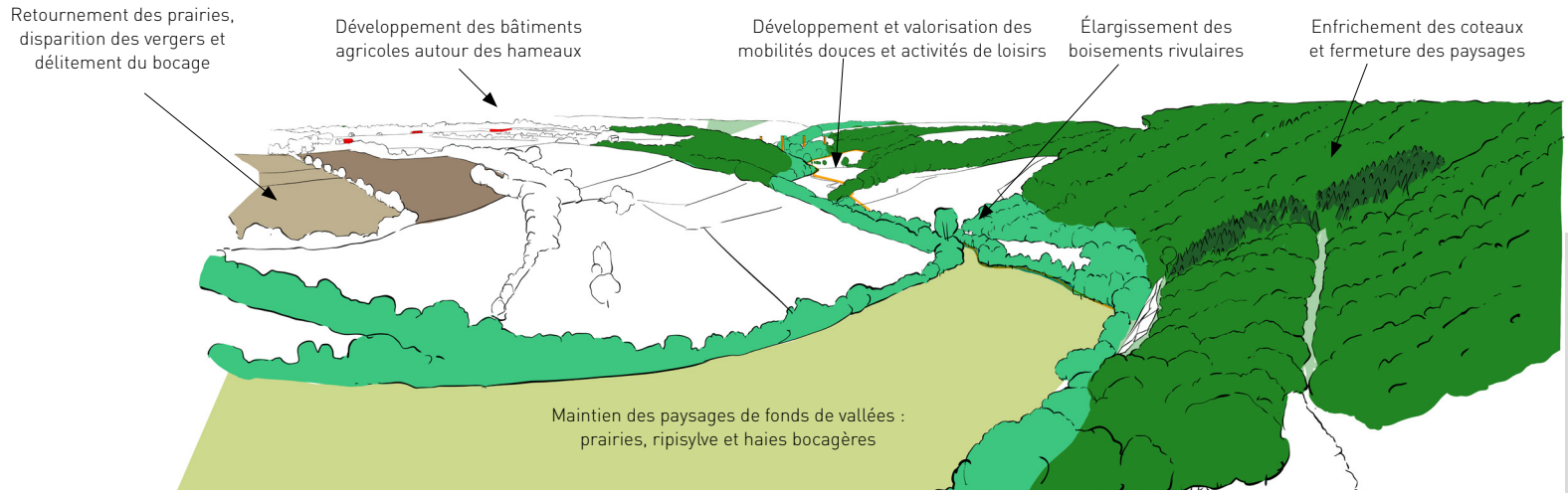
Évolutions de l'agriculture et des boisements

1967 : Sur les versants de la vallée de la Vire de larges boisements occupent les pentes. Le bocage est dense et resserré. Les parcelles de cultures et de prairies sont insérées dans de petites surfaces. Les vergers entourent les hameaux.

2020 : Les boisements rivulaires se sont élargis notamment autour des affluents de la Vire. Les vergers ont presque entièrement disparu et le bocage est moins dense.

>> Les paysages du secteur de Campeaux préservent leurs caractéristiques spécifiques, malgré une tendance à la simplification du paysage : disparition progressive des haies, élargissement des parcelles, épaississement des boisements.

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DE L'UNITÉ

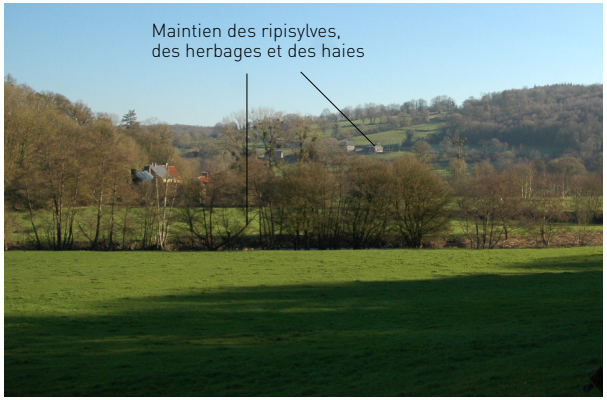




Les paysages verdoyants de la vallée de la Souleuvre.



Les paysagers bocagers de Pont-Bellanger



Les paysages verdoyants de la vallée de la Vire



Les paysagers bocagers de Souleuvre-en-Bocage

Globalement, les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

- Sur les versants et dans le fond de vallée, les boisements rivulaires s'élargissent autour des affluents de la Vire et de la Souleuvre.
- Sur le plateau bocager, les vergers ont presque entièrement disparu, le bocage se délite et les cultures céréalières (protéagineux) se développent.

« L'atlas de 2001 constatait l'ouverture de la maille bocagère qui dessine les tableaux des versants et des rebords de plateau. L'arrachage des haies était le fruit de remembrements ou de réaménagements individuels des parcelles agricoles. En contrepartie, une replantation et un repeuplement de haies étaient en cours dans les parcelles du fond de vallée. Sur le plateau, notamment sur la commune de Campeaux, l'arrachage du bocage se poursuit progressivement. La densité bocagère sur le plateau reste cependant suffisante pour une fermeture des paysages. »

***Source* : Atlas des paysages de la Manche.**

Depuis vingt ans, des nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- Les orientations de gestion détaillées dans le plan de gestion du site Natura 2000 sont appliquées: sauvegarde du bocage et des boisements rivulaires dans les gorges de la Vire
- Les itinéraires de mobilités douces (GR et véloroutes) ont été aménagés et valorisés et sont de plus en plus fréquentés. Développement des activités sportives de pleine nature.
- Développement de la base de loisirs autour du viaduc de la Souleuvre.
- Les bâtiments d'activités implantés à proximité des hameaux se développent.

« De grands hangars continuent d'être implantés autour des fermes traditionnelles qui sont à l'occasion rénovées. (...) Il y a toutefois davantage de préservation des haies sur les bords de la Souleuvre. D'ailleurs, il est à noter que les ripisylves s'étendent de plus en plus le long du fleuve. Les pré-vergers subsistent dans les paysages de manière résiduelle. Cependant, d'anciennes prairies en bord de Vire sont aujourd'hui occupées de plantations de peupliers, qui ferment les paysages de la vallée. »

***Source* : Atlas des paysages de la Manche.**

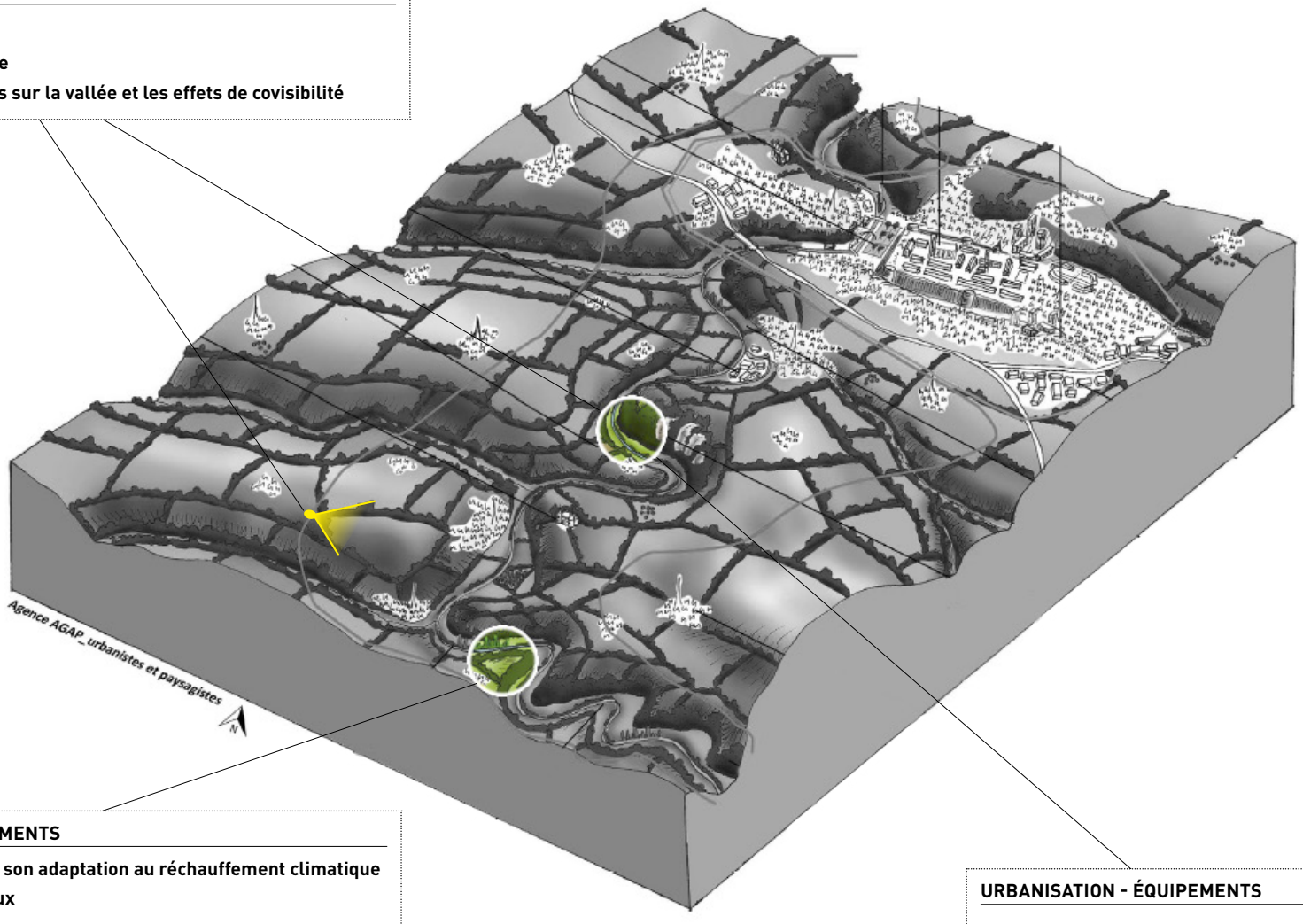
LES ENJEUX PAYSAGERS DE LA STRUCTURE

La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique	La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et particulièrement dans la vallée de la Vire et de la Souleuvre. Elle représente un des fondements du paysage. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si le bocage est encore présent dans l'unité, il tend fortement à diminuer sur les coteaux et rebords bocagers de la vallée. Le site Natura 2000 dans les gorges permet de répondre à cet enjeu mais la question se pose pour les paysages des coteaux et plateaux. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage qui se délite ? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Les mesures de gestion des haies peuvent-elles faire l'objet d'une politique spécifique pour valoriser le caractère patrimoniale qu'elles représentent ? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ?
Les paysages prairiaux	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans ce contexte où elles sont affaiblies par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Les prairies revêtent également un caractère fortement patrimonial et particulièrement esthétique et bucolique. Souhaite-t-on maintenir les paysages ouverts des prairies ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ? La valorisation de la production agricole et pastorale peut-elle s'appuyer sur l'image bucolique des paysages prairiaux et leur qualité environnementale ?
L'accès à la rivière	La Vire et la Souleuvre forment une topographie marquée et offrent des milieux naturels de qualité pour le développement de la faune et de la flore locale. Les ripisylves et leurs abords constituent une trame écologique qui structure les paysages. L'épaississement des boisements rivulaires participe à créer le caractère naturel des paysages recherché par les visiteurs. Cependant, les rivières sont les lieux attractifs pour développer les loisirs sportifs et de plein air. Est-il possible de valoriser le patrimoine naturel de la vallée tout en rendant plus accessible les berges de la rivière ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les hameaux, les coteaux et la rivière ?
Le patrimoine géologique, hydraulique et industriel, et le petit patrimoine des bourgs et hameaux	Les gorges de la Vire regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec le développement des boisements. Une panoplie de caractéristiques constituent un patrimoine paysager remarquable. Les parois rocheuses et les formes géologiques singulières sont d'une part des atouts paysagers attractifs, supports de fréquentation et d'équipement mais elles présentent aussi des risques naturels. Les moulins, les usines et les structures ferroviaires sont les témoins d'une activité dense sur la rivière. Doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Certains lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ?
L'ouverture des paysages sur la vallée et les effets de covisibilité	La topographie des vallées de la Vire et de la Souleuvre garantie une grande qualité de points de vue depuis les rebords bocagers, structurante pour les paysages. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures visuelles peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine doit-il faire l'objet de projets de valorisation spécifiques ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider les mesures de gestion des milieux naturels, orienter les projets d'urbanisation ou influencer l'aménagement de certains secteurs le long de certaines portions de route, de sentiers GR221 ou de la voie verte Eurovélo4.
La vitalité des bourgs	Le territoire est très peu urbanisé. Les bourgs et hameaux, souffrent d'une perte de dynamisme. Face à ce constat les projets de revitalisation des centres sont-ils envisageables ? Sur quelles ressources locales faut-il se baser pour retrouver un dynamisme perdu ? Est-il possible d'envisager l'implantation de nouvelles activités ? et de nouveaux logements ?

LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- **L'accès à la rivière**
- **Le patrimoine géologique**
- **L'ouverture des paysages sur la vallée et les effets de covisibilité**



AGRICULTURE - BOISEMENTS

- **La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique**
- **Les paysages prairiaux**

URBANISATION - ÉQUIPEMENTS

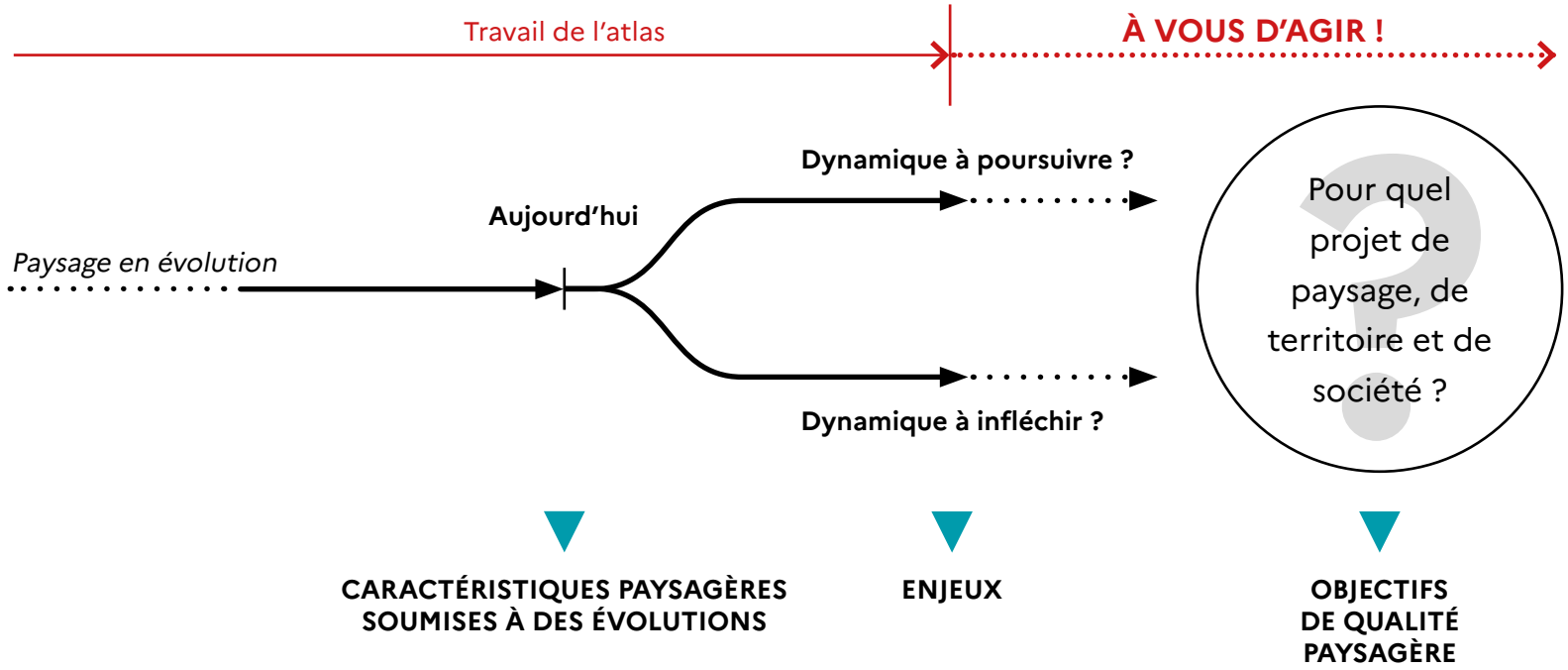
- **La base de loisirs et le petit patrimoine des bourgs et hameaux**
- **La vitalité des bourgs**

Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



LES VALLÉES DE LA VIRE ET DE LA SOULEUVRE, LEURS COTEAUX, MÉANDRES ET BELVÉDÈRES

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE
CALVADOS - Unité paysagère 14



Gorges de la Vire - Le Val Geoffroy

Conception : PASSEURS-Paysagistes
Crédit photos : DREAL Normandie - Atelier PASSEURS-Paysagistes / Environnement & Société, sauf mentions.

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie**

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

PRÉFET DU CALVADOS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Atelier PASSEURS
Paysagistes
Paysage et participation citoyenne

environnement & société
Sociologie Urbaine

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr